

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Maître Angèle MARIOTTI notaire à GHISONACCIA (20240) Immeuble  
Linari I Route de Ghisoni Tel : 04.95.61.05.44

Commune de CASTELLO DI ROSTINO (20235)

Date de l'acte : 01 octobre 2021

Suivant acte reçu par Maître Angèle MARIOTTI, Officier Public, Notaire à GHISONACCIA (20240), le 01 octobre 2021, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame **Ursule PERFETTI**, demeurant à BASTIA (20200) Résidence Ornano, Chemin du Fort Lacroix. Veuve de Monsieur Ange Michel **PANCRAZI**. Née à BORGIO (20290) le 26 septembre 1923. Décédée à BASTIA (20200) le 18 mai 2005.

Sur la commune de **CASTELLO DI ROSTINO (20235)** divers biens immobiliers, savoir :

1°) Deux parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	55	Pietriccia	00 ha 00 a 46 ca
F	63	Gustalbio	00 ha 03 a 19 ca

2°) Une maison d'habitation cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
F	79	Gustalbio	00 ha 00 a 70 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**POUR AVIS, Me Angèle MARIOTTI notaire Officier Public**  
Adresse mail de l'étude : [angele.mariotti@notaires.fr](mailto:angele.mariotti@notaires.fr)

